



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

SEANCE DU 05 février 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
34	21	28

Date de convocation
23 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six le cinq février à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical dans les locaux du Syndicat mixte du Pays de Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

Présents : Olivier BILLIARD, Jean-Claude BRAYER, Didier COGNON, Claude COSSON, Lise COURTOIS, Jean-Guillaume DECORSE, Josette DEMANGEOT, Gilles DESNOUVEAUX, Audrey DUHOUX, Franck DUHOUX, François GUYOT, Martine HENRISSAT, Marie-Claude LAVOCAT, Christophe LIMAUX, Bernard LUISIN, Stéphane MARTINELLI, Nicole PENSEE, Thierry PONCE, Frédéric ROUSSEL, Roland THERY, Jean-Marie WATREMETZ.

Excusés : Stephan EMERAUX, Christelle GAUVAIN, Françoise GUILLAUMOT, Christine GUILLEMY, Sébastien GUILLERMO, Bernard GUY, Arnaud LAMOTTE, Etienne MARASI, Michel MENET, Véronique NICKELS, Bernard VIALLETTEL, Patrick VIARD, Patrice VOIRIN.

Représentés :

Stephan EMERAUX, par Thierry PONCE,
Christelle GAUVAIN, par Jean-Claude BRAYER,
Françoise GUILLAUMOT, par Nicole PENSEE,
Christine GUILLEMY, par Stéphane MARTINELLI,
Sébastien GUILLERMO, par Marie-Claude LAVOCAT,
Michel MENET, par Audrey DUHOUX,
Bernard VIALLETTEL, par Didier COGNON

Franck DUHOUX a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Adoption du Budget Primitif 2026
N° de délibération : 2026-05

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	7	28	0	0	0

Conformément aux articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du CGCT relatifs au vote du budget primitif, et à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal.

Ce budget concerne l'activité du Syndicat. Il est présenté par fonction et voté par chapitres.

SUR PROPOSITION du Président d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2026 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

SECTION	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	546 267,05 €		737 793,52 €	
	11	129 000,00 €	R002	216 380,74 €
	12	338 300,00 €	13	25 000,00 €
	65	26 400,00 €	74	474 939,58 €
	67	5 000,00 €	75	1 500,00 €
	42	47 567,05 €	042	19 973,20 €
INVESTISSEMENT	101 613,20 €		226 479,80 €	
	20	76 640,00 €	R001	178 912,75 €
	204	- €	10	- €
	21	5 000,00 €	40	47 567,05 €
	40	19 973,20 €		
TOTAL	647 880,25 €		964 273,32 €	

Et APRES en avoir délibéré, le **Syndicat Mixte du Pays de Chaumont** décide à l'unanimité par vote à main levée.

1° D'approuver le Budget Primitif 2026, tant en dépenses qu'en recettes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Stéphane MARTINELLI, Président



Stephane MARTINELLI
2026.02.24 13:48:20 +0100
Ref:10503478-15838771-1-D
Signature numérique
le Président

Stéphane MARTINELLI

*Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de la présente délibération.*